

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 02 mars 2020

DÉLIBÉRATION n°2020-01

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 02 mars 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 21 février 2020.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2019.

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièce jointe :

- compte rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2019.

Fait à Tours, le 04 mars 2020
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 1 U MARS 2020 Transmise au recteur le : 1 U MARS 2020
---	---

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 décembre 2019**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; M. Philippe PREVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;
Mme Chantal BARIN-LE-GUELLEC ; M. Jean FABBRI ; Mme Mathilde GRALEPOIS ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Killian RASCHEL ; M. Clovis TAUBER ;
M. Pascal MEICHEL ; Mme Emily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAUT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;
M. Quentin HENNION-IMBAULT ;
Mme Anne BESNIER ;
Mme Carole FAISANDIER ;

Ont donné procuration

Mme Anne DUITTOZ à M. Emmanuel NERON
M. Claude OPHELE ;
Mme Christelle DUTILLEUL à Mme Catherine BELZUNG
M. David FIALA à M. Emmanuel NERON
M. Alexandre CHAS à M. Killian RASCHEL
M. Thibault COULON à Mme Emily ROSENFELD
Mme Catherine BEAUMONT à M. Philippe ROINGEARD
Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe VENDRIX
à Mme Catherine BELZUNG
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

M. Eric ZOUKOUA, Vice-Président chargé des finances ; M. Jérôme BARRERE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, agent comptable ; M. Didier SABOURAULT, Directeur du cabinet du Président ; M. Alexis CHOMMELOUX, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR Sciences pharmaceutiques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et sciences humaines ; M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ; M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILLIER, Directrice des ressources humaines ; Mme Florence Alary, Directrice du CLOUS.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 07 novembre 2019.

Le compte rendu du conseil d'administration du 07 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2019-73.

2. INFORMATIONS GENERALES

Les informations générales seront évoquées avec les points d'actualité en questions diverses.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget rectificatif 2019 n°2.

Le conseil d'administration doit approuver les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 470 ETPT :
 - dont 2 090 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
 - dont 380 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 211 422 699€ d'autorisations d'engagement :
 - dont 163 489 022€ personnel ;
 - dont 34 005 424€ fonctionnement ;
 - dont 0€ intervention ;
 - 13 928 253€ investissement.
- 212 830 658€ de crédits de paiement :
 - dont 163 489 022€ personnel ;
 - dont 27 778 691€ fonctionnement ;
 - dont 0€ intervention
 - dont 21 562 945€ investissement.
 - dont 211 870 736€ de prévisions de recettes.
- - 959 923€ de solde budgétaire.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- +419 996€ de variation de trésorerie ;
- 0€ de résultat patrimonial ;
- 4 074 338€ de capacité d'autofinancement ;
- +1 245 865€ de variation de fonds de roulement.

Jean Fabbri pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) relève et déplore la part croissante des non titulaires dans les personnels qui travaillent à l'université.

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires par la délibération n°2019-74 (3 abstentions).

3.2. Budget initial 2020

Le conseil d'administration doit approuver les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 470 ETPT :
 - dont 2 110 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;

- dont 360 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 215 768 623€ d'autorisations d'engagement dont :
 - + 163 453 126€ personnel ;
 - + 36 804 744€ fonctionnement ;
 - + 0€ intervention ;
 - + 14 510 753€ investissement.
- 211 129 917€ de crédits de paiement dont :
 - + 163 453 126€ personnel ;
 - + 31 122 541€ fonctionnement ;
 - + 0€ intervention
 - + 16 655 764€ investissement.
- 209 745 338€ de prévisions de recettes.
- -2 486 092€ de solde budgétaire.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 503 557€ de variation de trésorerie ;
- 153 058€ de résultat patrimonial ;
- 4 755 058€ de capacité d'autofinancement ;
- - 3 252 189€ de variation de fonds de roulement.

Pour les élus EaT, Jean Fabbri souligne le sous-financement par l'Etat des missions de l'université, il dénonce les prévisions insuffisantes de moyens horaires pour des enseignements en petits groupes et demande un vote à bulletins secrets.

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires par la délibération n°2019-75 (5 abstentions – 4 contre – 22 pour).

3.3. Propositions de la commission des moyens du 6 décembre 2019

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 6 décembre 2019 suivantes :

- modifications de l'astreinte de l'animalerie ;
- prise en charge partielle de tests de maîtrise de l'anglais ;
- rémunération des membres du jury de sélection à l'entrée en DE-IPA ayant le statut de libéraux.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 6 décembre 2019 par la délibération n°2019-76.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Convention de coordination territoriale « enseignement supérieur, recherche et innovation en région Centre-Val de Loire ».

Suite à la dissolution prochaine de la COMUE Centre-Val de Loire, le conseil d'administration doit approuver la convention de coordination territoriale « enseignement supérieur, recherche et innovation en région Centre-Val de Loire ».

La fin de cette ComUE, dont les élus EaT avaient dénoncé à l'avance le caractère inopérant et peu démocratique est une bonne chose indique Jean Fabbri qui regrette la non concertation autour du projet de convention soumis aujourd'hui au vote. Il demande plusieurs modifications et clarifications sur le périmètre des établissements concernés à terme (publics?), mais devant le refus du président de modification en séance, il appelle à un refus de vote.

Le conseil d'administration approuve la convention de coordination territoriale « enseignement supérieur, recherche et innovation en région Centre-Val de Loire » par la délibération n°2019-77 (5 abstentions – 26 pour).

4.2. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Le conseil d'administration doit approuver le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, obligation pour tous les opérateurs de l'Etat.

Le conseil d'administration approuve le schéma pluriannuel de stratégie immobilière par la délibération n°2019-78 (1 abstention – 3 contre – 27 pour).

4.3. Dévolution du patrimoine.

Le conseil d'administration doit approuver la dévolution du patrimoine.

- approuver la demande faite à l'État de transfert en pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers lui appartenant et affectés à l'université ou mis à disposition ;
- autoriser le Président de l'université à signer avec le MESRI la convention de mise en œuvre de la dévolution des biens immobiliers de l'Etat.

Depuis plusieurs années les élus EaT dénoncent cette opération "dévolution" indique Jean Fabbri, car elle distraie des missions essentielles de l'université et déjà réclame des personnels spécifiques (plus de 15) en outre elle engage l'université à une réduction relative

de ses surfaces d'enseignement. Il cite l'exemple de Marseille où la dévolution conduit à des opérations de type spéculation immobilière (achats, vente, emprunts,...) qui n'ont rien à voir avec nos missions. Il demande un vote à bulletins secrets.

Le conseil d'administration approuve la dévolution du patrimoine par la délibération n°2019-79 (1 abstention – 26 pour – 4 contre).

4.4. Statuts du service universitaire des activités physiques et sportives.

En vertu de l'entrée en vigueur du décret n°2018-792, le conseil d'administration doit approuver la mise en conformité des statuts du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les statuts du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) par la délibération n°2019-80.

4.5. Statuts du service culturel

En vertu de l'entrée en vigueur du décret n°2018-792, le conseil d'administration doit approuver la mise en conformité des statuts du service culturel.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les statuts du service culturel par la délibération n°2019-81.

4.6. Conventions internationales

Le conseil d'administration doit approuver huit conventions internationales et accords-cadres.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions internationales par la délibération n°2019-82.

4.7. Statuts de l'IUT de Tours

Le conseil d'administration doit approuver les statuts de l'IUT de Tours afin notamment de procéder à la mise en conformité de la constitution du conseil de l'IUT avec le code de l'éducation.

Jean Fabbri (EaT) intervient pour dénoncer les éléments juridiques douteux selon lui mis en avant pour modifier les statuts de l'IUT. Seuls les articles du code de l'éducation sont pertinents or ils laissent un espace d'interprétation. Une correspondance avec un fonctionnaire du ministère n'a pas de statut prescriptif d'autant qu'il s'agit ici de minorer nettement la représentation démocratique des maîtres de conférences au conseil de l'IUT. Il appelle à rejeter ce texte par un vote à bulletins secrets.

Le conseil d'administration approuve les statuts de l'IUT de Tours par la délibération n°2019-83 (19 abstentions – 8 pour – 3 contre).

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Bilan social 2018.

Le conseil d'administration doit approuver le bilan social 2018.

Jean Fabbri (EaT) mentionne que ce bilan social a des lacunes (CUEFEE par exemple) mais est un outil collectif sur des enjeux essentiels déjà évoqués lors de ce CA.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social 2018 par la délibération n°2019-84.

5.2. Critères d'attribution du congé pour projet pédagogique

Conformément à l'arrêté du 30 septembre 2019 relatif à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique et à la circulaire du MESRI du 16 novembre 2019, le conseil d'administration doit arrêter les critères d'évaluation des projets pédagogiques qui peuvent faire l'objet d'un congé pédagogique.

Ce texte, indique Jean Fabbri (EaT), comporte des formulations contestables ("innovation", et une vision hiérarchique discutable) il demande des correctifs. Devant le refus de ceux-ci il appelle à voter contre.

Le conseil d'administration approuve les critères d'attribution du congé pour projet pédagogique par la délibération n°2019-85 (1 abstention – 28 pour – 2 contre).

5.3. Statuts du CHSCT

Le conseil d'administration doit approuver les modifications aux statuts du CHSCT.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les statuts du CHSCT par la délibération n°2019-86.

5.4. Utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020

Le conseil d'administration doit approuver un complément à la campagne d'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020 par la délibération n°2019-87.

5.5. Additif au régime indemnitaire – RIFSEEP

Le conseil d'administration doit approuver la cotation des postes dans le cadre du régime indemnitaire (nouveaux postes ou réorganisation).

Le conseil d'administration approuve la cotation des postes dans le cadre du régime indemnitaire par la délibération n°2019-92 (3 abstentions – 28 pour).

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1. Propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 – attendus locaux pour Parcoursup.

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 – attendus locaux pour Parcoursup des premières années de licence du domaines arts, lettres et langues, du domaine sciences humaines et sociales, du domaine droit, économie et gestion et du domaine sciences, technologies, santé (les capacités d'accueil sont indiquées à titre indicatif).

Pour Jean Fabbri (EaT) le bilan de Parcoursup devrait être réalisé de manière critique : plus de stress pour les lycéens et leurs familles, des difficultés pour les réorientations : ce dispositif doit être supprimé.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 par la délibération n°2019-88 (5 abstentions – 26 pour).

6.2. Propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 – capacités d'accueil et critères d'appréciation des dossiers en DUT, licence professionnelle et master 1

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 – capacités d'accueil et critères d'appréciation des dossiers en DUT, licence professionnelle et master 1.

Les élus EaT appellent par la voix de Jean Fabbri à rejeter les capacités d'accueil, l'objectif de l'université n'est pas de devenir un établissement sélectif.

Le conseil d'administration approuve Propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 – capacités d'accueil et critères d'appréciation des dossiers en DUT, licence professionnelle et master 1 par la délibération n°2019-89 (4 abstentions – 23 pour – 4 contre).

6.3. Propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 – pédagogie/diplômes

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 relatives à la pédagogie et aux diplômes.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 relatives à la pédagogie et aux diplômes par la délibération n°2019-92 (3 abstentions – 27 pour – 1 contre).

6.4. Propositions de la CFVU du 12 décembre 2019 – conventions

Le conseil d'administration doit approuver les cinq conventions examinées par la CFVU.

Le conseil d'administration approuve les cinq conventions examinées par la CFVU par la délibération n°2019-91 (30 pour – 1 contre).

7. RECHERCHE ET ETUDES DOCTORALES

7.1. Compte rendu des commissions de la recherche des 24 septembre, 15 octobre et 12 novembre 2019

Daniel Alquier, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation évoque les points principaux examinés par la commission de la recherche lors de ses trois dernières séances.

8. QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur le mouvement social en cours relatif à la réforme des retraites. Il a été demandé de reporter, dans la mesure du possible, les examens prévus les jours de grève. Par ailleurs, pour la grève du 5 décembre, il a été comptabilisé une quarantaine d'enseignants-chercheurs et environ 75 Biats en grève.

Jean Fabbri exprime le fort engagement de beaucoup de personnels de l'université pour défendre le système actuel de retraite, les collègues se trouveront très pénalisés par la prise en compte dans un système à points de l'ensemble de leur carrière compte tenu des modestes salaires des débutants. Il souhaite que l'université n'entrave pas les formes diverses des mobilisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 21 février 2020

Le Président,

Philippe Vendrix

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)